



Strasbourg, le 26 mai 2020

## **Séance du Conseil d'administration** du 26 mai 2020 Visioconférence

En présence de :

### Les membres du Conseil d'administration

- Azzedine BOUFRIOUA, Conseiller municipal à la Ville de Mulhouse,
- Jean-Luc BREDEL, Président de la Fondation Rhénane pour la Culture, personnalité qualifiée,
- Pierre-Loup FICHET, Représentant des étudiants en arts plastiques (Strasbourg),
- Alain FONTANEL, 1er adjoint au Maire de Strasbourg, Président,
- Bernard GOY, Conseiller arts plastiques, DRAC Grand-Est,
- Ilana ISEHAYEK, Représentante du personnel pédagogique en arts plastiques (Strasbourg),
- Brice JEANNIN, Représentant du personnel pédagogique en arts plastiques (Mulhouse),
- Fabienne KELLER, Conseillère municipale à la Ville de Strasbourg,
- Sophie KOHLER, Représentante de l'UHA, personnalité qualifiée,
- Amy LIN, Représentante du personnel pédagogique en musique,
- Gilles OLTZ, Représentant du personnel administratif et technique (Strasbourg),
- Ada REICHHART, Conseillère à l'Eurométropole de Strasbourg,
- Gérard STARCK, Représentant du personnel pédagogique en arts plastiques (Strasbourg),
- Charlotte STAUB, Représentante suppléante du personnel administratif et technique (Mulhouse),
- Benoît TOCK, Vice-président chargé de la formation à l'Université de Strasbourg,

### Membres excusés :

- Hélène BOYEZ, Représentante des étudiants en musique,
- Cora FRANCOIS, Gérante de la société Mitwill Textiles Europe basée à Mulhouse, personnalité qualifiée,
- Camille GANGLOFF, Conseillère municipale à la Ville de Strasbourg,
- Pascal MANGIN, Conseiller Régional, Région Grand-Est,
- Sara MARGUIER, Conseillère municipale de la Ville de Mulhouse,
- Nicolas MATT, Conseiller municipal à la Ville de Strasbourg,
- Henri METZGER, Conseiller municipal à la Ville de Mulhouse,
- Annick NEFF, Adjointe au Maire de Strasbourg,
- Michel SAMUEL-WEIS, Adjoint au Maire de Mulhouse, Vice-Président,
- Eric SCHULTZ, Conseiller municipal à la Ville de Strasbourg,
- Darek SZUSTER, Conseiller municipal à la Ville de Mulhouse,
- Catherine TRAUTMANN, Vice-présidente de l'Eurométropole,
- Jean VERNE, Conseiller musique et danse, DRAC Grand-Est,

#### Autres présents :

- Noemi BAEUMLER-PEYRE, Coordinatrice générale du site d'arts plastiques de Mulhouse de la Haute école des arts du Rhin,
- David CASCARO, Directeur de la Haute école des arts du Rhin,
- Laurent DOUCELANCE, Responsable communication et développement de la Haute école des arts du Rhin,
- Vincent DUBOIS, Directeur de l'Académie supérieure de musique, Directeur adjoint de la Haute école des arts du Rhin,
- Camille GIERTLER, Cheffe du service de l'Action culturelle de la Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Pascal HUMBERT, Administrateur général de la Haute école des arts du Rhin,
- Gabrielle KWIATKOWSKI, Direction de la culture – Responsable du Département des arts visuels, Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Aymée ROGÉ, Directrice de la Culture de la Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Mélanie ROUX, Administratrice de l'Académie supérieure de musique.

#### Excusés :

- Claire ANTONY, Chargée de mission enseignement supérieur et métiers d'art,
- Ninon EPALLE, étudiante en arts plastiques (Strasbourg),
- Lara FERRY, Responsable des ressources humaines de la Haute école des arts du Rhin,
- Agathe GIRARDET, Responsable des finances et de la commande publique de la Haute école des arts du Rhin,
- Aurélie GREGOIRE-ARDJOUN, Chargée de mission enseignement supérieur & recherche, Région Grand-Est,
- Bertrand LANOTTE, Receveur des Finances,
- Clémence MILLET, Représentante suppléante des étudiants en musique,
- Eric VINCENT, Chef du Service Développement Culturel, Ville de Mulhouse.

Alain Fontanel ouvre la séance du Conseil d'administration en remerciant l'ensemble des membres pour leur présence. Il explique que le contexte sanitaire actuel implique la validation d'un certain nombre de mesures qui seront évoquées durant ce Conseil.

### **1) Approbation du compte-rendu du 11 février 2020**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 11 février 2020 est approuvé par l'ensemble des membres du Conseil.

### **2) Adaptation de l'organisation de la HEAR aux incidences de la crise sanitaire « Covid 19 »**

Alain Fontanel rappelle l'importance de tenir cette réunion pour faire un point et adopter les mesures nécessaires face à cette crise sanitaire « Covid 19 ». Ce contexte particulier a nécessité de multiples adaptations fonctionnelles, administratives, pédagogiques ou sociales.

Il laisse la parole à David Cascaro qui présente cette délibération visant à valider les différents protocoles mis en place.

Tout d'abord, sur le plan institutionnel et face au report du deuxième tour des élections municipales, les membres du Conseil d'administration voient leur mandat prolongé jusqu'à la tenue des élections et la désignation des nouveaux représentants. David Cascaro annonce à cet égard l'organisation d'un deuxième Conseil d'administration le mardi 16 juin.

Face à cette crise sanitaire, des mesures spécifiques ont été définies en concertation avec les coordinateurs, les délégués étudiants ou les membres du comité technique et du CHSCT qui ont continué à se réunir à distance tout comme les autres instances de l'établissement.

Sur le plan administratif, David Cascaro indique que télétravail a été la norme durant la période de confinement lorsque le poste le permettait et que les agents dont les tâches n'étaient pas réalisables à distance (entretien du bâtiment) ont été placés en situation d'autorisation spéciale d'absence.

Sur le plan pédagogique, il souligne la rapidité avec laquelle les enseignants et les étudiants ont su trouver des alternatives adaptées au contexte pour assurer la continuité des enseignements et du travail plastique.

Il adresse ses remerciements aux enseignants qui ont fait émerger de nouvelles formes d'enseignement notamment grâce à l'utilisation des nouvelles technologies (cours / répétitions en lignes, visioconférence, nouvelles formes de partage original).

En ce qui concerne les procédures d'admission, David Cascaro présente les adaptations mises en place dans les deux champs disciplinaires.

En arts plastiques, les candidats admissibles à l'examen d'entrée ou aux commissions d'équivalence ont été convoqués pour un entretien à distance. Les épreuves écrites d'anglais et de culture générale ont été annulées. Il précise que l'entretien par téléphone a été préféré à la visioconférence afin d'assurer une équité entre tous les candidats et de conserver une qualité d'échange avec les jurys.

En musique, il explique que le processus se déroulera également en intégralité à distance :

- DNSPM/Master : les candidats devront fournir leurs pièces enregistrées par vidéo. Après une première sélection des pièces enregistrées et des dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) les candidats admissibles seront convoqués pour un entretien réalisé par visioconférence entre le 1er et le 3 juillet.
- DE : les candidats composeront sur une épreuve écrite à distance le 22 juin (sujet et copie par mail) ; les candidats admissibles passeront ensuite un entretien par visioconférence les 9 et 10 juillet.

Concernant le passage des diplômes, il souligne la place importante laissée à la concertation avec les enseignants et les étudiants pour adapter le cadre habituel d'évaluation tout en maintenant des procédures garantissant l'égalité de traitement entre des catégories homogènes d'étudiants et un lien important avec l'extériorité.

Au regard de l'impossibilité de maintenir l'exposition des diplômes, il annonce que des modalités alternatives de mise en valeur du travail de la promotion 2020 seront mises en œuvre durant la prochaine année scolaire pour contribuer à la visibilité des travaux des étudiants diplômés et leur permettre de rencontrer des professionnels.

David Cascaro indique qu'un soutien aux étudiants en difficulté financière a été mis en place avec le CROUS sous forme d'aides d'urgences, de bons alimentaires, d'aide à la perte d'emploi ou de stage.

De plus, il ajoute qu'une attention particulière a été portée aux étudiants de cinquième année directement impactés par les modifications d'organisation des diplômes avec la mise en place d'un dispositif d'aide à la production des diplômes pour tenir compte des difficultés d'accès aux services habituels de l'école ainsi qu'un dispositif d'aide au logement ou déplacement pour les étudiants qui passent leur diplôme en septembre.

David Cascaro souligne également la contribution de l'établissement à la mise en œuvre des mesures nationales de soutien à la création artistique, en rappelant notamment que la HEAR a honoré les engagements souscrits à l'endroit des artistes auteurs et qui n'ont pu être exécutés du fait des mesures de confinement. Dans le même esprit, l'Ecole a honoré la rémunération d'agents vacataires intervenants dans le champ de l'enseignement musical et artistique à hauteur du niveau d'activité habituel.

Pour conclure, David Cascaro présente les grandes orientations du Plan de reprise d'activités, préparé en étroite concertation avec les représentants du personnel (Comité Technique/Comité d'Hygiène de Sécurité et Conditions de Travail) et avec l'assistance d'un expert du cabinet de maîtrise des risques APAVE.

David Cascaro remercie le Ministère de la culture pour son accompagnement dans le cadre de la mise en place des procédures d'adaptation et plus particulièrement Bernard Goy et Jean Verne pour leur avis concernant les mises en œuvre exceptionnelles des diplômes.

Bernard Goy indique que les recommandations du Ministère de la Culture pour l'organisation des jurys de diplômes sont identiques aux préconisations du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il précise que ce dispositif a été validé par les autorités de santé qui ont contribué à les élaborer.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

Alain Fontanel remercie David Cascaro et l'ensemble des équipes de la HEAR pour le travail réalisé durant cette période exceptionnelle.

David Cascaro remercie Alain Fontanel et l'ensemble des membres pour leur disponibilité.  
Il rappelle l'organisation du prochain Conseil d'administration le 16 juin prochain par visioconférence pour adopter un certain nombre de délibérations.  
Il espère un retour en présentiel le plus vite possible, pour que la culture puisse vivre.

Alain Fontanel forme également le vœu d'un retour rapide à la normal pour permettre à chacun de pouvoir partager à nouveau des moments culturels et clôt la séance à 15h15.



Strasbourg, le 13 octobre 2020

## **Séance du Conseil d'administration** du 13 octobre 2020 Site d'arts plastiques de Strasbourg + Visio

En présence de :

### Les membres du Conseil d'administration

- Hélène BOYER, Représentante des étudiants en musique,
- Christelle CREFF, Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est,
- Salem DRICI, Conseiller municipal délégué à la Ville de Strasbourg,
- Murielle FABRE, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Hervé FENDELER, Représentant du personnel administratif et technique,
- Pierre-Loup FICHET, Représentant des étudiants en arts plastiques,
- Anne-Catherine GOETZ, Adjointe à la Maire de Mulhouse,
- Bernard GOY, Conseiller pour les arts visuels à la DRAC Grand Est,
- Anne GUYONNET, Représentante du personnel administratif et technique,
- Loïc HORELLOU, Représentant du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Christelle LE DEAN, Représentante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Oh Eun LEE, Représentante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Tom MAYS, Représentant du personnel pédagogique (musique),
- Peggy MIQUEE, Conseillère municipale déléguée à la création, au spectacle vivant, aux musiques et aux arts visuels à la Ville de Mulhouse,
- Anne MISTLER, Adjointe à la Maire de Strasbourg,
- Nathalie MOTTE, Adjointe à la Maire de Mulhouse,
- Stéphane ROTH, Directeur du festival Musica, personnalité qualifiée musique.

### Membres excusés :

- Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Pierre JAKUBOWICZ, Conseiller municipal à la Ville de Strasbourg,
- Anne-Marie JEAN, Conseillère municipale déléguée à la Ville de Strasbourg,
- Sophie KOHLER, Représentante de l'UHA, personnalité qualifiée,
- Pascal MANGIN, Conseiller Régional, Région Grand-Est,
- Dominique MASTELLI,
- Bertrand PAUVERT, Conseiller Municipal à la Ville de Mulhouse,
- Joseph SIMEONI, Conseiller Municipal à la Ville de Mulhouse,
- Marie TERRIEUX, Directrice de la fondation François Schneider, personnalité qualifiée,
- Benoît TOCK, Vice-président chargé de la formation à l'Université de Strasbourg, personnalité qualifiée,
- Caroline ZORN, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

### Autres présents :

- Noemi BAEUMLER-PEYRE, Coordinatrice générale du site d'arts plastiques de Mulhouse de la Haute école des arts du Rhin,
- David CASCARO, Directeur de la Haute école des arts du Rhin,



- Laurent DOUCELANCE, Responsable communication et développement de la Haute école des arts du Rhin,
- Vincent DUBOIS, Directeur de l'Académie supérieure de musique, Directeur adjoint de la Haute école des arts du Rhin,
- Lara FERRY, Responsable des ressources humaines de la Haute école des arts du Rhin,
- Pascal HUMBERT, Administrateur général de la Haute école des arts du Rhin,
- Anne IMMELE, Représentante suppléante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Gabrielle KWIATKOWSKI, Direction de la culture – Responsable du Département des arts visuels, Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Bertrand LANOTTE, Receveur des Finances,
- Florence LEHMANN Représentante suppléante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Christine RITZENTHALER, Directrice adjointe, Directrice des études d'arts plastiques de la Haute école des arts du Rhin,
- Antoine SPINDLER, Représentant suppléant du personnel pédagogique (musique),
- Eric VINCENT, Chef du Service Développement Culturel, Ville de Mulhouse,
- Emilie WILHELM, Représentante suppléante du personnel administratif.

Excusés :

- Claire ANTONY, Chargée de mission enseignement supérieur et métiers d'art,
- Olivier BEIGER, Représentant suppléant du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Cédric FAIVRE, Représentant suppléant du personnel administratif,
- Agathe GIRARDET, Responsable des finances et de la commande publique de la Haute école des arts du Rhin,
- Camille GIERTLER, Cheffe du service de l'Action culturelle de la Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Aurélie GREGOIRE-ARDJOUN, Chargée de mission enseignement supérieur & recherche, Région Grand-Est,
- Simon HAMPIKIAN, Représentant suppléant des étudiants en arts plastiques,
- Aymée ROGÉ, Directrice de la Culture de la Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Jean VERNE, conseiller musique et danse à la DRAC Grand Est.

Christelle Creff, Directrice Régionale des Affaires Culturelles, ouvre la séance du Conseil d'administration et salut l'ensemble des membres.

### **1- Fonctionnement institutionnel**

Christelle Creff installe les nouveaux représentants du Conseil d'administration et rappelle que celui-ci est composé de 28 membres dont la composition est la suivante :

- 15 membres fondateurs
  - 2 membres représentant l'Etat
  - 5 membres représentant la Ville de Mulhouse
  - 5 membres représentant la Ville de Strasbourg
  - 3 membres représentant de l'Eurométropole de Strasbourg
- 13 autres membres
  - 1 membre représentant la Région Grand Est
  - 4 membres au titre des personnalités qualifiées dont 1 membre de l'Unistra et de l'UHA
  - 4 membres représentant les enseignants
  - 2 membres représentant les personnels administratifs et techniques
  - 2 membres représentant les étudiants

Le rythme de renouvellement des différentes catégories de représentants varie en fonction de leur qualité :

- Les représentants des collectivités territoriales sont désignés pour la durée de leur mandat (6 ans)
- Les personnalités qualifiées pour 3 ans renouvelables une fois
- Les représentants des étudiants pour un an renouvelable
- Les représentants des personnels administratifs/techniques et des enseignants pour 3 ans renouvelables.

En l'espèce, Christelle Creff précise qu'il y a lieu d'installer 21 nouveaux membres :

- 5 membres représentant la Ville de Mulhouse :

Titre	NOM	Prénom	Fonction
Madame	GOETZ	Anne-Catherine	Membre fondateur
Madame	MIQUEE	Peggy	Membre fondateur
Madame	MOTTE	Nathalie	Membre fondateur
Monsieur	SIMEONI	Joseph	Membre fondateur
Monsieur	PAUVERT	Bertrand	Membre fondateur

- 5 membres représentant la Ville de Strasbourg :

Titre	NOM	Prénom	Fonction
Madame	MISTLER	Anne	Membre fondateur
Madame	JEAN	Anne-Marie	Membre fondateur
Monsieur	DRICI	Salem	Membre fondateur
Monsieur	JAKUBOWICZ	Pierre	Membre fondateur
Monsieur	MASTELLI	Dominique	Membre fondateur

- 3 membres représentant l'Eurométropole de Strasbourg :

Titre	NOM	Prénom	Fonction
Madame	IMBS	Pia	Membre fondateur
Madame	FABRE	Murielle	Membre fondateur
Madame	ZORN	Caroline	Membre fondateur

- 2 des 4 personnalités qualifiées dont le mandat est arrivé à terme (personnalité qualifiée « arts plastiques », personnalité qualifiée « musique »)

Titre	NOM	Prénom	Fonction	Membre
Monsieur	ROTH	Stéphane	Directeur du Festival Musica	Personnalité qualifiée
Madame	TERRIEUX	Marie	Directrice de la fondation François Schneider	Personnalité qualifiée

- 4 membres représentant les enseignants

- pour le site d'arts plastiques de Strasbourg :

**Oh Eun LEE**

Suppléante Florence LEHMANN

**Loïc HORELLOU**

Suppléant Olivier Beiger

- pour le site d'arts plastiques de Mulhouse :

**Christelle LE DEAN**

suppléante Anne IMMELE

- pour l'Académie supérieure de musique :

**Tom MAYS**

suppléant Antoine SPINDLER

- 2 membres représentant les personnels administratifs et techniques

- pour Mulhouse :

**Hervé FENDELER,**

suppléant Cédric FAIVRE

- pour Strasbourg :

**Anne GUYONNET,**

suppléante Emilie WILHELM

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20201110-CR\_CA\_13\_00

Pour mémoire, les 7 autres membres du conseil d'administration sont les suivants :

- 2 membres représentant l'Etat

Titre	NOM	Prénom	Fonction	Membre
Madame	CHEVALIER	Josiane	Préfète de la région Grand Est	Membre fondateur
Madame	TARSOT-GILLERY	Sylviane	Directrice générale de la création artistique	Membre fondateur

- 1 membre représentant la Région Grand Est

Titre	NOM	Prénom	Fonction
Monsieur	MANGIN	Pascal	Conseiller Régional

- 2 personnalités qualifiées représentant les Universités

Titre	NOM	Prénom	Fonction	Membre
Madame	KOHLER	Sophie	Vice-présidente de l'UHA	Personnalité qualifiée
Monsieur	TOCK	Benoît	Vice-président chargé de la formation à l'université de Strasbourg	Personnalité qualifiée

- 2 membres représentant les étudiants  
pour la musique :  
**Hélène BOYER**  
Suppléante Clémence MILLET
- pour les arts plastiques :  
**Pierre-Loup FICHET**  
suppléante Simon HAMPIKIAN

Un tour de présentation de l'ensemble des membres est réalisé.

Christelle Creff propose à Anne-Catherine Goetz, Nathalie Motte et Peggy Miquée, en visioconférence, de se présenter également.

Avant de procéder à l'élection de la Présidence et de la Vice-Présidence, Christelle Creff tient à remercier M. Bertrand Lanotte, comptable du Trésor, fidèle représentant de l'administration des finances publiques au Conseil d'administration dont c'est la dernière séance. Elle remercie également les deux représentants étudiants qui achèvent leur mandat d'une année.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

## 1.2 Election du (de la) Président (e)

Christelle Creff indique que les modalités d'élection du/de la Président.e sont fixées aux articles 12 des statuts et 1.3 du règlement intérieur :

- Le/la Président.e est issu.e du collège des membres fondateurs
- Il/elle est élu.e pour trois ans. **Une alternance entre les deux Villes fondatrices est ainsi possible à la faveur de cette élection intermédiaire.**
- Le scrutin s'effectue à main levée (sauf demande de vote à bulletin secret) à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour.

Pascal Humbert précise que le format hybride présentiel/distanciel du Conseil nous amène à procéder à l'élection du/de Président.e et du/de la Vice-Président.e à main levée, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. Ce dispositif est prévu par les statuts de la HEAR.

Christelle Creff indique avoir reçu la candidature de Mme Anne Mistler pour la fonction de Présidente de la HEAR et demande si d'autres personnes souhaitent présenter leur candidature.



Personne ne se manifestant, Christelle Creff procède au vote :

Candidat(e)(s)	Nombre de personnes votantes	Nombre de procurations	Suffrages exprimés	Suffrages Obtenus
MISTLER Anne	19	2	19	19

Compte-tenu des résultats, Anne Mistler est élue Présidente du Conseil d'administration de la Haute école des arts du Rhin à l'unanimité.

La présidence de la séance est ensuite assurée par Anne Mistler qui se dit honorée de cette élection et de cette responsabilité.

Anne Mistler affirme que la question de la formation des jeunes artistes est extrêmement importante, tout comme la question de leur intégration dans la vie active par la suite. Ces sujets représentent une préoccupation réelle et seront abordés lors des prochains Conseils. Anne Mistler rappelle avoir eu l'occasion d'accompagner la HEAR dans le cadre de ses précédentes fonctions à la DRAC Grand-Est. Elle indique s'être toujours montrée attentive à cette école qui a formé de nombreux artistes de renommé.

Anne Mistler émet un avis favorable quant à la l'alternance de la présidence entre le site de Strasbourg et celui de Mulhouse.

### 1.3 Election du (de la ) Vice Président(e)

Anne Mistler, précise que cette élection se déroule suivant les mêmes modalités de scrutin que pour la Présidence.

- le (la) Vice-Président(e) est issu(e) du collège des membres fondateurs
- il (elle) est élue pour trois ans. **Une alternance entre les deux Villes fondatrices est ainsi possible à la faveur de cette élection intermédiaire.**
- le scrutin s'effectue à main levée (sauf demande de vote à bulletin secret) à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour.

### **Anne Mistler annonce la candidature d'Anne-Catherine Goetz à la Vice-Présidence de l'Ecole et procède au vote :**

Candidat(e)(s)	Nombre de personnes votantes	Nombre de procurations	Suffrages exprimés	Suffrages Obtenus
Anne-Catherine GOETZ	19	2	19	19

Compte-tenu des résultats, Anne-Catherine Goetz est élue Vice-Présidente du Conseil d'administration de la Haute école des arts du Rhin à l'unanimité.

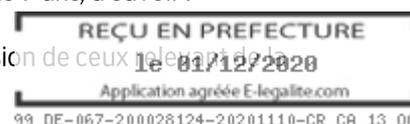
Anne-Catherine Goetz remercie l'ensemble des membres pour leur confiance. Le caractère multisite de cette école est particulièrement intéressant. Elle souhaite que Strasbourg et Mulhouse travaillent main dans la main et se déclare également favorable à une alternance dans 3 ans.

### **1.3 Délégation du Conseil d'Administration au Directeur**

Anne Mistler invite les membres du Conseil d'administration à déléguer une partie des attributions du CA au Directeur afin de garantir un fonctionnement fluide et réactif de l'établissement.

Anne Mistler propose de maintenir la liste des matières déléguées depuis 9 ans, à savoir :

- la passation des marchés publics dès le premier euro, à l'exclusion de ceux relevant de la compétence de la Commission d'Appel d'offres,



- la passation des autres conventions, contrats et transactions d'une durée inférieure ou égale à un an et dont les montants financiers engagés sont inférieurs à 5.000 €,
- la création des régies de recettes et d'avances.

En marge de l'ordre du jour et pour préparer la prochaine séance, Anne Mistler invite l'ensemble des membres à susciter des candidatures au sein de l'assemblée pour constituer une liste de 5 titulaires et 5 suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres. Les candidatures peuvent être transmises à Virginie Thomen.

Pascal Humbert ajoute que cette instance est amenée à se réunir formellement à 2/3 reprises dans l'année. Les membres peuvent également être sollicités pour avis par mail.

Les prochains marchés référencés sont les marchés d'entretien, les marchés passés dans le cadre du remplacement des équipements informatiques et le marché concernant les assurances de l'Ecole.

Cette liste sera présentée au suffrage de l'assemblée à l'occasion de la prochaine séance.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

## **2. Présentation de la HEAR**

David Cascaro et Vincent Dubois réalisent une présentation générale des activités de l'Ecole dont le détail est synthétisé dans le Power-Point ci-joint.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20201110-CR\_CA\_13\_00



Strasbourg, le 10 novembre 2020

## **Séance du Conseil d'administration** du 10 novembre 2020 en visioconférence

En présence de :

### Les membres du Conseil d'administration

- Murielle FABRE, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Hervé FENDELER, Représentant du personnel administratif et technique,
- Anne-Catherine GOETZ, Adjointe à la Maire de Mulhouse,
- Bernard GOY, Conseiller pour les arts visuels à la DRAC Grand Est,
- Anne GUYONNET, Représentante du personnel administratif et technique,
- Loïc HORELLOU, Représentant du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Pierre JAKUBOWICZ, Conseiller municipal à la Ville de Strasbourg,
- Anne-Marie JEAN, Conseillère municipale déléguée à la Ville de Strasbourg,
- Sophie KOHLER, Représentante de l'UHA, personnalité qualifiée,
- Christelle LE DEAN, Représentante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Oh Eun LEE, Représentante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Théo LETEISSIER, Représentant des étudiants en arts plastiques,
- Pascal MANGIN, Conseiller Régional, Région Grand-Est,
- Dominique MASTELLI, Conseiller Municipal à la Ville de Strasbourg,
- Tom MAYS, Représentant du personnel pédagogique (musique),
- Peggy MIQUEE, Conseillère municipale déléguée à la création, au spectacle vivant, aux musiques et aux arts visuels à la Ville de Mulhouse,
- Anne MISTLER, Adjointe à la Maire de Strasbourg,
- Nathalie MOTTE, Adjointe à la Maire de Mulhouse,
- Bertrand PAUVERT, Conseiller Municipal à la Ville de Mulhouse,
- Stéphane ROTH, Directeur du festival Musica, personnalité qualifiée musique
- Leïla SAUREL, Représentante des étudiants en musique,
- Joseph SIMEONI, Conseiller Municipal à la Ville de Mulhouse,
- Marie TERRIEUX, Directrice de la fondation François Schneider, personnalité qualifiée,
- Benoît TOCK, Vice-président chargé de la formation à l'Université de Strasbourg, personnalité qualifiée,
- Jean VERNE, conseiller musique et danse à la DRAC Grand Est.

### Membres excusés :

- Salem DRICI, Conseiller municipal délégué à la Ville de Strasbourg,
- Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Caroline ZORN, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

### Autres présents :

- Noemi BAEUMLER-PEYRE, Coordinatrice générale du site d'arts plastiques de Mulhouse de la Haute école des arts du Rhin,
- Olivier BEIGER, Représentant suppléant du personnel pédagogique (arts plastiques),
- David CASCARO, Directeur de la Haute école des arts du Rhin,



- Laurent DOUCELANCE, Responsable communication et développement de la Haute école des arts du Rhin,
- Vincent DUBOIS, Directeur de l'Académie supérieure de musique, Directeur adjoint de la Haute école des arts du Rhin,
- Cédric FAIVRE, Représentant suppléant du personnel administratif,
- Pierre-Loup FICHET, Représentant suppléant des étudiants en arts plastiques,
- Camille GIERTLER, Cheffe du service de l'Action culturelle de la Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Pascal HUMBERT, Administrateur général de la Haute école des arts du Rhin,
- Gabrielle KWIATKOWSKI, Direction de la culture – Responsable du Département des arts visuels, Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Laurence LEBRETON, Receveur des Finances,
- Bertrand LANOTTE, Receveur des Finances,
- Florence LEHMANN Représentante suppléante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Christine RITZENTHALER, Directrice adjointe, Directrice des études d'arts plastiques de la Haute école des arts du Rhin,
- Aymée ROGÉ, Directrice de la Culture de la Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Antoine SPINDLER, Représentant suppléant du personnel pédagogique (musique),
- Eric VINCENT, Chef du Service Développement Culturel, Ville de Mulhouse,
- Emilie WILHELM, Représentante suppléante du personnel administratif.

Excusés :

- Claire ANTONY, Chargée de mission enseignement supérieur et métiers d'art,
- Lara FERRY, Responsable des ressources humaines de la Haute école des arts du Rhin,
- Agathe GIRARDET, Responsable des finances et de la commande publique de la Haute école des arts du Rhin,
- Aurélie GREGOIRE-ARDJOUN, Chargée de mission enseignement supérieur & recherche, Région Grand-Est,
- Simon HAMPIKIAN, Représentant suppléant des étudiants en arts plastiques,
- Anne IMMELE, Représentante suppléante du personnel pédagogique (arts plastiques),

Anne Mistler accueille les membres du Conseil d'administration et ouvre la séance

### **I. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 13 octobre 2020**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 13 octobre 2020 est approuvé par l'ensemble des membres du Conseil.

### **II. Installation des représentants étudiants au Conseil d'administration**

Anne Mistler procède officiellement à l'installation des représentants des étudiants au Conseil d'administration, élus par leurs pairs le 22 octobre dernier :

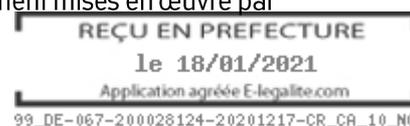
- Musique : Marie-Gabrielle Ollier (suppléante Leila Saurel)
- Arts plastiques : Théo Leteissier (suppléant Pierre-Loup Fichet)

### **III. Pédagogie / Etude**

#### **➤ Politique de site. Schéma Directeur DDRS**

Depuis avril 2016, la HEAR est associée à l'Université de Strasbourg et, à ce titre, intégrée dans le site alsacien de l'enseignement supérieur (Unistra, UHA, BNU, ENSAS, ENGEES, INSA). Elle est ainsi partie prenante des politiques transversales menées à l'échelle du site dans le domaine documentaire, de la vie étudiante ou du développement de bonnes pratiques en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Ce schéma agrège 12 fiches projets susceptibles d'être rapidement mises en œuvre par les établissements partenaires.



Pilote de la Commission en charge de cette politique, Christian Brassac présente ce document qui a vocation à s'adresser à tous les pays du monde.  
Le Schéma révèle des réflexions transversales communes à tous, détaillées tels que :

- Charte d'achats publics durables
- Déchets/Recyclerie
- Pour une mobilité vertueuse
- Outil numérique de pilotage inter-établissements des flux énergétiques
- Nourriture biologique et/ou circuit court
- Télétravail et espaces tiers lieux
- Compensation carbone déplacements contraints C et EC
- Dispositifs de renforcement de l'égalité femmes/hommes
- Séances itinérantes de diagnostic ergothérapie
- Stations de pédalage à fins de recharge de téléphone mobiles
- Installation de dispositifs favorisant la biodiversité
- Eco-pâturage des espaces verts

Christian Brassac souligne l'implication importante des étudiants concernant les thématiques environnementales. Certains d'entre eux éprouvent même de « l'éco-angoisse » vis-à-vis de ces problématiques mondiales. Cela se traduit par exemple par le choix d'un stage en fonction des valeurs portées par l'entreprise.

Anne-Marie Jean se félicite de l'intégration de la HEAR dans cette démarche vertueuse.

David Cascaro précise que la démarche environnementale entreprise à la HEAR sera présentée lors d'un prochain Conseil.

Loïc Horellou ajoute que l'association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA) porte à une autre échelle des réflexions connexes au travers de la création d'une commission dont l'objectif est de travailler sur la transition écologique.

Anne Mistler remercie Christian Brassac pour cette présentation complète et attend avec curiosité de voir les déclinaisons apportées au sein de la HEAR.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

➤ **Covid-19. Soutien aux diplômés 2020. Dispositif de bourse**

Anne Mistler indique que la promotion 2020 des diplômés de la HEAR a été profondément impactée par la crise sanitaire et invite David Cascaro à présenter le nouveau dispositif de bourses que la HEAR souhaite mettre en place pour compléter sa politique de soutien.

Dans la continuité des aides au logement, au transport et à la production accordées l'été dernier, David Cascaro propose d'instituer un dispositif de bourse de 200€ par étudiant visant à encourager l'organisation, en lien avec leurs enseignants, d'événements publics ou de rencontres avec des professionnels pour mettre en valeur leur travail.

David Cascaro précise que ce dispositif sera financé par le budget non mobilisé pour l'exposition annuelle.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

➤ **Formation continue. Conditions d'accès des stagiaires au cursus de formation initiale / fixation des tarifs**

Invité par Mme la Présidente à présenter cette délibération, Pascal Humbert indique que chaque année, 3 ou 4 lauréats des examens d'entrée aux cursus de formation initiale présentent un profil relevant davantage du champ de la formation continue que du statut étudiant.

L'accueil de ce public qui contribue à diversifier la structure des effectifs de la HEAR implique un suivi personnalisé de la part du service formation continue, justifiant la fixation de droits d'inscription spécifiques.

Raison pour laquelle il propose de fixer les droits d'inscriptions à 2 550€ en tarif plein et 850€ en tarif réduit.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

#### **IV. Fonctionnement général**

##### **➤ Organisation de l'établissement et des enseignements durant la deuxième phase de confinement**

Anne Mistler indique qu'en raison de l'évolution de la situation sanitaire et de l'entrée en vigueur d'une nouvelle phase de confinement, la HEAR doit adapter son organisation pédagogique et administrative. Un nouveau protocole a été préparé à cet effet en étroite concertation avec les représentants du personnel et les instances pédagogiques.

David Cascaro fait part du choix réalisé par l'Ecole de réintégrer un certain nombre d'activités en présentiel, notamment pour la pratique en atelier nécessitant la mise à disposition d'équipements spécifiques (bois, textile, métal, photo...). La venue des étudiants est gérée sur inscription dans le respect de jauges définies avec les représentants du personnel.

Une priorité est accordée aux étudiants de première année et aux étudiants de troisième et cinquième année qui passent leur diplôme.

Du côté de l'Académie supérieure de musique, les cours théoriques sont dispensés en vidéoconférence.

Les cours d'instrument et de chant se déroulent, quant à eux, en présentiel en respectant des jauges de 5 à 6 étudiants maximum.

Les bibliothèques et salles informatiques, restent ouvertes avec des jauges limitées.

Le télétravail a été généralisé au sein des services administratifs et techniques. Les bâtiments restent accessibles et des permanences ont été mises en place dans chaque service. Une présence maximale de 2 jours par personne sur une semaine a été définie. La réouverture de l'Ecole sera décidée avec l'accord du rectorat.

Vincent Dubois précise que les étudiants sont ravis de continuer leur pratique instrumentale. Les enseignements peuvent se dérouler dans de bonnes conditions tant que les restrictions restent de ce type.

Dominique Mastelli, Conseiller municipal exerçant par ailleurs dans le milieu médical, félicite l'Ecole pour les mesures de protection sanitaire mises en place.

A sa question concernant l'autorisation de circulation des étudiants, David Cascaro répond que des attestations de déplacement ont été produites pour permettre aux étudiants de se rendre à l'Ecole. Certains ont quitté Strasbourg à l'annonce du reconfinement et souhaitent désormais revenir sur place pour suivre les cours en présentiel.

Les enseignants résidant en dehors de la Région Grand Est, quant à eux, n'ont pas la possibilité de venir sur site pour l'instant. Cette situation devrait évoluer dans les prochaines semaines.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

##### **➤ Désignation d'une partie des membres de la Commission d'appel d'offres et de la Commission consultative des marchés**

Anne Mistler indique qu'avec le renouvellement de l'assemblée délibérante, il y a lieu de procéder à l'élection de la nouvelle Commission d'appel d'offres et Commission consultative des marchés. Une liste paritaire et représentative de

être constituée :

<b>PRESIDENT</b> : M. David CASCARO, Directeur de la Haute école des arts du Rhin	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
1. Anne MISTLER	1. Caroline ZORN
2. Hervé FENDELER	2. Cédric FAIVRE
3. Loïc HORELLOU	3. Olivier BEIGER
4. Anne-Catherine GOETZ	4. Oh Eun LEE
5. Anne GUYONNET	5. PEGGY MIQUEE

Anne Mistler, David Cascaro et Hervé Fendeler composent la Commission Consultative des Marchés. En cas d'absence, ce sont les deux membres titulaires suivants qui assurent la suppléance.

Anne Mistler propose de procéder à son élection à main levée.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

## V. Ressources Humaines

### ➤ **Modification de l'état des emplois permanents de la HEAR**

Pascal Humbert indique que la HEAR fait appel depuis plusieurs années à 4 intervenants extérieurs sur des volumes horaires réduits mais réguliers afin de compléter certains enseignements spécifiques en communication graphique et didactique visuelle. La régularité de ces embauches atteste du caractère permanent du besoin et conduit à la création des postes à temps non complet correspondants. Il précise que cette modification n'a aucune incidence sur le plan budgétaire et qu'elle a reçu un avis favorable du comité technique.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

### ➤ **Désignation des délégués locaux du Groupement d'action sociale (GAS) du Bas-Rhin et du Comité national d'action sociale (CNAS)**

Anne Mistler présente cette délibération concernant la désignation des délégués locaux du Groupement d'action sociale (GAS) du Bas-Rhin et du Comité national d'action sociale (CNAS). Avec le renouvellement de l'assemblée, il y a lieu de procéder à la désignation du représentant « élu » de la HEAR au sein des instances du Groupement d'action Sociale du Bas Rhin et du Comité National d'action sociale. Ces instances ont vocation à mutualiser une partie de la politique sociale des collectivités publiques qui y adhèrent (distribution d'aide d'urgence, de prêts, d'allocations spécifiques : naissance, rentrée, décès,...).

Anne Mistler propose à l'ensemble des membres de désigner Anne Guyonnet, représentante du personnel administratif au Conseil d'administration, pour siéger dans ces instances.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

## VI. Finances

### ➤ Débat d'orientations budgétaires

Pour préparer le vote du budget primitif en décembre, un Débat d'orientations budgétaires est organisé dans les deux mois qui précèdent son adoption. Il permet de faire un point sur la situation financière de l'établissement et d'échanger sur les perspectives d'évolution des ressources et des charges de l'école.

David Cascaro présente ce point d'information budgétaire qui ne donne pas lieu à un vote contrairement aux budgets primitifs du budget général et celui de la formation continue qui seront présentés lors du Conseil de décembre.

Cette année, compte tenu du profond renouvellement de l'assemblée, une large place est réservée à la présentation de la structure budgétaire de l'établissement et de sa situation financière.

David Cascaro présente ce budget qui revêt des caractéristiques spécifiques :

- Il s'agit d'un budget principalement de fonctionnement dans la mesure où les Villes hébergent gracieusement l'Ecole.
- L'intégration budgétaire des différents sites permet de garantir l'équilibre entre les sites et harmonise l'affectation des moyens entre disciplines enseignées.
- A la différence d'autres structures publiques, l'essentiel des ressources de l'établissement est affecté à l'exercice des missions opérationnelles.
- Le budget de la HEAR est composé du budget général et du budget annexe qui retrace précisément l'activité de la formation continue

La situation financière de la HEAR est fondée sur de solides fondamentaux de gestion conjugués à des ressources « rigides » mais stables qui ont permis de dégager des résultats cumulés positifs.

David Cascaro précise que 2021 sera marqué par une situation sanitaire exceptionnelle impliquant l'organisation générale de l'établissement. Des dépenses particulières sont dédiées à l'acquisition de mesures de protection pour tous ainsi qu'à la mise en place d'actions de soutien en faveur des étudiants.

Les ressources de l'école sont, elles aussi, impactées par la crise sanitaire. En effet, dans ce contexte économique tendu, la Région favorise les différents acteurs économiques de son territoire qui sont fortement impactés.

Aussi, l'année 2021 sera une année blanche pour la HEAR qui ne percevra pas de subvention régionale.

David Cascaro précise que Jean Rottner a annoncé le lancement d'un appel à projets début 2021 qui pourrait compenser cette perte à hauteur de 50 000€ en cas de réponse positive.

La crise pourra également avoir une incidence sur les recettes liées aux droits d'inscriptions compte tenu de la modification des situations financières des familles.

Dans le contexte perturbé que traverse la HEAR, David Cascaro indique que différents facteurs de stabilité méritent d'être soulignés. En effet, la fidélité des membres fondateurs et des partenaires économiques ainsi que le volontarisme de l'Etat face à la crise permettent d'envisager l'avenir de manière sereine.

Par ailleurs, les capacités d'adaptation de gestion de l'établissement permettent de construire un BP 2021 cohérent avec les projections annexées au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Si le débat d'orientations budgétaires doit en principe fournir une projection à moyen terme de l'évolution de la situation financière de l'établissement pour anticiper les tendances, David Cascaro précise que la crise sanitaire et économique mondiale rend les projections impossibles au-delà de 2021.

Les prochaines grandes échéances restent l'élaboration du projet d'établissement construit en concertation avec les différents acteurs de l'école ainsi que la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens 2022-2024.

David Cascaro conclut cette présentation en présentant les grands enjeux et les perspectives de développement de la HEAR tels que la maîtrise des charges RH, le développement de l'Académie supérieure de musique et le redéploiement des sites strasbourgeois au sein de la Manufacture des tabacs.

A la remarque de Vincent Dubois concernant le soutien du Ministère et de l'Etat pour la mise en place du certificat d'aptitude couplé au Master d'enseignement avec l'Université de Strasbourg, Jean Verne indique que le dossier, soutenu par la DRAC, est actuellement en cours d'étude.

Pascal Mangin intervient pour indiquer qu'il souhaite que la Région poursuive son soutien d'une manière ou de l'autre et que si le dossier est principalement porté par la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est à disposition pour aider à mobiliser les soutiens dont l'école aurait besoin.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/01/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-200028124-20201217-CR\_CA\_10\_N0



Strasbourg, le 17 décembre 2020

## **Séance du Conseil d'administration** du 17 décembre 2020 en visioconférence

En présence de :

### Les membres du Conseil d'administration

- Salem DRICI, Conseiller municipal délégué à la Ville de Strasbourg,
- Charles DESSERTY, Directeur régional adjoint délégué, chargé de la Création à la DRAC Grand Est
- Murielle FABRE, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Hervé FENDELER, Représentant du personnel administratif et technique,
- Pierre-Loup FICHET, Représentant suppléant des étudiants en arts plastiques,
- Anne-Catherine GOETZ, Adjointe à la Maire de Mulhouse,
- Bernard GOY, Conseiller pour les arts visuels à la DRAC Grand Est,
- Anne GUYONNET, Représentante du personnel administratif et technique,
- Loïc HORELLOU, Représentant du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Anne IMMELE, Représentante suppléante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Pierre JAKUBOWICZ, Conseiller municipal à la Ville de Strasbourg,
- Anne-Marie JEAN, Conseillère municipale déléguée à la Ville de Strasbourg,
- Oh Eun LEE, Représentante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Dominique MASTELLI, Conseiller Municipal à la Ville de Strasbourg,
- Tom MAYS, Représentant du personnel pédagogique (musique),
- Peggy MIQUEE, Conseillère municipale déléguée à la création, au spectacle vivant, aux musiques et aux arts visuels à la Ville de Mulhouse,
- Anne MISTLER, Adjointe à la Maire de Strasbourg,
- Marie-Gabrielle OLLIER, Représentante des étudiants en musique,
- Bertrand PAUVERT, Conseiller Municipal à la Ville de Mulhouse,
- Stéphane ROTH, Directeur du festival Musica, personnalité qualifiée musique
- Marie TERRIEUX, Directrice de la fondation François Schneider, personnalité qualifiée,
- Benoît TOCK, Vice-président chargé de la formation à l'Université de Strasbourg, personnalité qualifiée.

### Membres excusés :

- Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Sophie KOHLER, Représentante de l'UHA, personnalité qualifiée,
- Pascal MANGIN, Conseiller Régional, Région Grand-Est,
- Nathalie MOTTE, Adjointe à la Maire de Mulhouse,
- Joseph SIMEONI, Conseiller Municipal à la Ville de Mulhouse,
- Caroline ZORN, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

### Autres présents :

- Noemi BAEUMLER-PEYRE, Coordinatrice générale du site d'arts plastiques de Mulhouse de la Haute école des arts du Rhin,
- Olivier BEIGER, Représentant suppléant du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Muriel BOULIER, Responsable de la Bibliothèque,

- David CASCARO, Directeur de la Haute école des arts du Rhin,
- Laurent DOUCELANCE, Responsable communication et développement de la Haute école des arts du Rhin,
- Vincent DUBOIS, Directeur de l'Académie supérieure de musique, Directeur adjoint de la Haute école des arts du Rhin,
- Cédric FAIVRE, Représentant suppléant du personnel administratif,
- Camille GIERTLER, Cheffe du service de l'Action culturelle de la Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Pascal HUMBERT, Administrateur général de la Haute école des arts du Rhin,
- Laurence LEBRETON, Receveur des Finances,
- Bertrand LANOTTE, Receveur des Finances,
- Florence LEHMANN, Représentante suppléante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Gilles OLTZ, Conseiller aux études supérieures DNSPM, Master et Erasmus,
- Christine RITZENTHALER, Directrice adjointe, Directrice des études d'arts plastiques de la Haute école des arts du Rhin,
- Antoine SPINDLER, Représentant suppléant du personnel pédagogique (musique),
- Eric VINCENT, Chef du Service Développement Culturel, Ville de Mulhouse,
- Emilie WILHELM, Représentante suppléante du personnel administratif.

Excusés :

- Claire ANTONY, Chargée de mission enseignement supérieur et métiers d'art,
- Lara FERRY, Responsable des ressources humaines de la Haute école des arts du Rhin,
- Agathe GIRARDET, Responsable des finances et de la commande publique de la Haute école des arts du Rhin,
- Aurélie GREGOIRE-ARDJOUN, Chargée de mission enseignement supérieur & recherche, Région Grand-Est,
- Simon HAMPIKIAN, Représentant suppléant des étudiants en arts plastiques,
- Gabrielle KWIATKOWSKI, Direction de la culture – Responsable du Département des arts visuels, Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Aymée ROGÉ, Directrice de la Culture de la Ville et Eurométropole de Strasbourg.

Anne Mistler accueille les membres du Conseil d'administration et ouvre la séance.

En introduction à la séance, Finzo, coordinateur de l'atelier d'illustration du site d'arts plastiques de Strasbourg, présente des travaux d'étudiants réalisés dans le cadre du projet BD next :

- **Insomnia de Adrien Cantone (2020)**  
Une jeune fille ne parvient pas à dormir. Une narration interactive dans laquelle il faut découvrir toutes les actions que le personnage fait pendant son insomnie. Arrivé à ce terme, le jour se lève.
- **Roaxona zone (2015) de Antoine Maillard**  
Lors de la préparation d'une rave party en plein désert mexicain, au-dessus d'un cimetière enfoui, les fantômes des indiens se manifestent, mais seulement dans l'image vidéo d'une caméra. Une double lecture avec, en images fixes, la scène vue d'un point de vue global, et en boucles animées, les vues prises par la caméra du reporter.

Madame Mistler souligne l'intérêt de mettre en lumière le travail des étudiants des différentes sections.

## **I. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 10 novembre 2020**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 novembre 2020 est approuvé par l'ensemble des membres du Conseil.

## II. Finances :

### ➤ **Budget Primitif 2021 de la Haute école des arts du Rhin (budget général)**

David Cascaro présente le budget primitif 2021 qui, fidèle aux orientations budgétaires arrêtées lors de la dernière séance, s'équilibre à 10.588.340€. Il se décompose en une section de fonctionnement qui s'équilibre à 10.048.340€ et d'une section d'investissement qui s'équilibre à 540.000 €. S'appuyant sur un diaporama, il procède ensuite à une présentation rapide des différents chapitres de recettes et de dépenses.

Pascal Humbert précise que la situation sanitaire a eu un impact sur les recettes et les dépenses de l'Ecole.

Certains chapitres de charges n'ont ainsi fait l'objet que d'une exécution partielle compte tenu de la baisse d'activités et donc de consommation (chauffage, électricité, eau, utilisation des fours), mais aussi de la diminution des déplacements et de l'accueil d'intervenants extérieurs ou encore de l'annulation d'expositions.

En sens inverse, il souligne que l'Ecole a dû se doter de certains équipements spécifiques pour faire face à la pandémie : achat de masques, produits d'entretien et de désinfection, acquisition de matériel informatique. Il ajoute que sur le plan des recettes, la HEAR n'a pu bénéficier d'aucun soutien de la Région Grand Est qui a décidé de redéployer ses moyens pour aider les entreprises.

A la remarque de Charles Desservy concernant la balance légèrement excédentaire de l'impact financier lié à la situation sanitaire, David Cascaro précise que les 30 000€ d'excédents seront fléchés sur l'aide aux étudiants en difficulté financière ou sur le financement de projets pédagogiques « reprogrammés ».

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

### ➤ **Budget Primitif 2021 de la Formation continue (budget annexe)**

David Cascaro présente le Budget Primitif 2020 de la formation continue qui s'équilibre à 128.000€. Il recouvre les dépenses et recettes liées au Centre de Formation des Plasticiens Intervenant (CFPI) et au programme annuel de la formation continue (18 stages). Il explique que malgré le ralentissement de l'activité lié à la situation sanitaire, les ressources propres prévisionnelles du budget devraient permettre de couvrir 100% des dépenses de l'exercice, sans subvention du budget général.

Bernard Goy précise que la Haute école des arts du Rhin est l'un des trois Centres de formation des plasticiens intervenants (CFPI) labellisés par le ministère de la Culture et de la communication sur le territoire national. Les deux autres centres sont situés à Bourges et à Marseille.

Ce concept en voie de développement, apporte un terrain de travail pour les jeunes artistes et pour les collectivités qui souhaitent faire appel à des artistes.

Anne Mistler ajoute que l'intérêt des politiques publiques pour ce genre de projet se développe. Ces cycles de formations permettent de contribuer à la qualité des interventions.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

## III. Marchés / partenariats :

- Pascal Humbert présente la convention relative à la police d'abonnement pour le raccordement au réseau de chaleur urbain et la fourniture d'énergie calorifique – contrat conclu avec la Société nouvelle d'Exploitation Thermique de l'Esplanade (SETE) via l'Eurométropole de Strasbourg

Les travaux de raccordement du bâtiment historique du Site d'arts plastiques de Strasbourg au réseau de chaleur sont sur le point d'être réceptionnés.

Ce raccordement permettra de supprimer trois veilles chaudières à gaz et de faire basculer la HEAR sur une énergie produite à 70% par la Chaufferie biomasse du port du Rhin qui valorise les déchets d'exploitation des forêts vosgiennes et de la forêt noire.

Avec ce raccordement, la HEAR franchit une étape importante dans la dynamique de transition écologique qu'elle a enclenchée depuis plusieurs années.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

Pascal Humbert profite de ce point pour présenter les actions entreprises par la HEAR en faveur de l'environnement, à savoir :

- Le tri des déchets ménagers ainsi que le recours aux filières de valorisation et de sécurisation des déchets dangereux.
- Le recyclage / réemploi des matériaux de production :
  - La création de l'association La Pioche sur le site d'arts plastiques de Strasbourg fondé sur un système d'économie circulaire.
  - La valorisation des matériaux non réutilisés sur place
  - Les jours bleus : rangement collectif de l'école et des actions proposées pour mettre en valeur les différentes filières de valorisation existantes à l'école (récupération pour La Pioche, informations sur les points de collecte et les consignes de tri, sur le compostage, ...) et sur les initiatives locales d'économie sociale, solidaire et durable (ateliers de réparation de vélo, vente de vélos d'occasion, vente de vaisselle/équipement maison,...).
- Le « relamping » : l'utilisation d'ampoules à basse consommation aura permis de diminuer à la fois la consommation d'électricité et de baisser le montant des factures
- La télégestion du chauffage : régulation automatisée des températures
- Le remplacement des fenêtres de la façade sud du site d'arts plastiques de Strasbourg
- L'isolation de la maison du concierge
- La renaturation prochaine du jardin du site d'arts plastiques de Strasbourg qui permettra de redonner son lustre d'antan au premier jardin botanique de la Ville de Strasbourg. La poursuite de ce projet conçu avec une architecte paysagère sera prochainement arbitrée par la nouvelle équipe de la Ville.

Anne Mistler remercie la HEAR pour les actions entreprises ainsi que pour la sensibilisation réalisée auprès des différents acteurs de l'École.

David Cascaro ajoute que le dernier séminaire de l'association nationale des écoles supérieures d'Art (ANdEA) était notamment consacré à la question de la transition et que la Région Grand Est réalise actuellement une démarche comparable référençant les actions prioritaires à mettre en œuvre en 2021 dans le secteur culturel et artistique que Jean Rottner présentera prochainement.

Loïc Horellou ajoute que la question des jardins est actuellement au centre de la pédagogie des écoles d'art et des questions de transition. Les écoles se montrent investies, motivées sur ces thématiques.

Dominique Mastelli indique qu'une végétalisation des cours d'école a été entreprise par la Ville de Strasbourg dans le cadre du projet Canopé.

A sa question concernant la prise en compte du voisinage de l'école dans les réflexions menées concernant le réaménagement du jardin, David Cascaro précise que le projet a été appréhendé à l'échelle du quartier. Le projet prendra en compte la question du voisinage et des différents publics.

➤ **Pascal Humbert présente trois points techniques concernant l'adhésion de la HEAR à trois groupements de commande qui lui permettront de bénéficier des meilleures conditions d'achats en matière de téléphonie fixe, de matériels informatiques et de documentation numérique.**

- Convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour la commande de services de téléphonie fixe ainsi que prestations associées et annexes
- Convention d'adhésion à la centrale d'achat portée par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et signature des marchés subséquents relatifs à la fourniture de matériels informatiques
- Convention de groupement de commandes pour la fourniture de documentation électronique

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

➤ **Convention de reversement avec l'UNISTRA dans le cadre du projet NORIA**

Olivier Poncer, responsable de l'atelier de didactique visuelle, intervient en séance pour présenter le projet Noria.

L'atelier Didactique visuelle de la HEAR a été identifié par l'Unistra, l'UHA et le Rectorat pour participer à leurs côtés à un projet très ambitieux d'accompagnement numérique des lycéens dans leur démarche d'orientation postbac.

Lauréate d'un appel à projet national, cette initiative d'excellence bénéficie du soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du Programme des investissements d'avenir (PIA).

Une partie des crédits revenant à la HEAR, il y a lieu de conclure une convention de reversement avec l'Université de Strasbourg mais également de mettre en lumière ce partenariat exemplaire.

Dominique Mastelli remercie Olivier Poncer pour cette présentation et félicite les étudiants pour cette création. Ce type de projet pourrait tout à fait enrichir des projets didactiques universitaires.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

#### **IV. Scolarité :**

➤ **COVID-19 : mise en place d'une bourse « précarité numérique »**

Anne Mistler indique que la nouvelle période de confinement a renforcé la situation de précarité numérique dans laquelle peuvent se trouver des étudiants de la HEAR pourtant appelés à suivre une partie importante de leurs enseignements à distance.

Raison pour laquelle la HEAR souhaite compléter ses dispositifs de soutien en instituant une bourse de 40€ par mois (renouvelable une fois) pour permettre aux étudiants concernés d'acquérir des clés 4G ou de souscrire des abonnements internet adaptés.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

➤ **Affectation de la dotation de péréquation de la CVEC. Attribution de subventions et renouvellement du budget participatif**

David Cascaro indique que depuis la rentrée 2018, les étudiants ne cotisent plus à la sécurité sociale mais s'acquittent d'une contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC). Une partie de cette contribution est reversée aux établissements d'enseignement supérieur sous la forme d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation.

A l'instar de l'année passée, les commissions de vie étudiantes (CVE) réunies conjointement le 8 décembre proposent d'affecter la dotation de base au financement des activités sportives, culturelles et médico-sociales proposées par les Universités et d'affecter la dotation de péréquation à la vie associative étudiante ainsi qu'à la deuxième édition d'un budget participatif.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

**V. Rapport d'activités**

Anne Mistler présente le rapport d'activité. Ce document permet à chacun de disposer des informations essentielles relatives à la vie de l'établissement et de mettre en valeur la richesse et la diversité des activités de l'école. Ce point ne donne pas lieu à un vote mais à une simple communication.

David Cascaro réalise une présentation commentée des activités de l'école, détaillée dans le Power Point joint en Annexe.

Les membres du Conseil d'administration prennent acte de la présentation de ce rapport.

\*\*\*\*

Anne Mistler remercie l'ensemble des participants et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.